



Rectorat
DES n° 6 - 2023

21, Rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n° 6 du 22 novembre 2023 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est composée comme suit :

Représentants des électeurs étudiants

Titulaires

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - Elodie BEDU | « UNEF » |
| - Tristan ROGER | « UNI » |
| - Lilian BRUNEAU-MIGNON | « FAGE » |
| - Keveren CERIOLI | « UNION » |
| - Maxime FLAHAUT | « Ô Campus » |

Suppléants

- | | |
|------------------------|--------------|
| - Jean KARKARCH | « UNEF » |
| - Manon TERRISSE | « UNI » |
| - Joëla LAPLEAU-GIRARD | « FAGE » |
| - Mathys FOURNIAU | « UNION » |
| - Léa CLAUDON | « Ô Campus » |

Représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires

Titulaires

- Alain CORDINA
- Maud COURAULT
- Hassan QAMAR
- Vincent PADARE
- Eva TOUZEAU

Suppléants

- Brieuc DUBREIL
- Julien PESLIER
- So-Pran MEUNG
- Laura CARPENTIER
- Marianne COUTURIER

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique, ou son représentant.

Article 3 : La composition de la présente commission pourra être modifiée après l'enregistrement des listes de candidats, afin d'assurer leur représentation.

Article 4 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours et sera publié sur le site internet de celui-ci.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2023

Gilles Halbout
Académie
Le recteur
chancelier des
Universités
d'Orléans-Tours

